

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 25 octobre 2016 à 18 heures 30

Convocation du 18 octobre 2016.

Etaient présents : MM et Mmes David ALARY, Valérie BORY, Jean-Michel CABROL, Pierre CUESTAS, Gilles DUCLOS, Véronique GALINIER, Jérôme GARCIA, Michel GARY, Isabelle GIL, Sylvie GISBERT, Érick GRANIER, Caroline HULLO, Jacques MAURAND, Pierre POLARD, Florence RAYNIER, Alain RIVAYRAND, Céline TAILHADES, Jean-Claude VIVANCOS.

Procurations : Christian ALFARO à David ALARY, Anne-Marie DUCLA à Alain RIVAYRAND, Béatrice MILESI à Céline TAILHADES.

Absentes excusées : Séverine AZOUGARH, Corinne GALINDO

En préambule à l'ouverture du Conseil Municipal, le Maire donne la parole aux deux représentants de la société SAMEOLE – Mme Emmanuelle Lhermitte et Monsieur Arthur Hervouet -, qui envisage de développer un projet éolien sur le territoire des communes de Capestang, Puisserguier, Quarante et Créissan.

Cette intervention est une première prise de contact avec les élus. La société SAMEOLE est un bureau d'études et de développement spécialisé dans le domaine de l'éolien.

Actuellement, l'énergie éolienne représente seulement 5% de l'énergie consommée en France pour environ 15 000 emplois induits.

Le territoire des quatre communes semble propice au développement d'un parc éolien. Tenant compte des contraintes règlementaires (urbanisme, canal du midi, zones agricoles, habitat), la société présente la zone d'étude envisagée, au nord de Capestang, à cheval sur quatre communes, et renseigne les élus sur les différentes étapes menant à la mise en exploitation d'un parc éolien.

Érick Granier s'interroge sur les besoins énergétiques d'une commune comme Capestang. Mme Lhermitte répond que s'il est difficile, à ce stade, d'être très précis, une éolienne d'une puissance de 3 MWh suffirait à combler les besoins annuels de la commune.

Jérôme Garcia demande, au vu de l'exposé, pourquoi l'amortissement du parc serait envisagé sur 25 ans. Mme Lhermitte indique que les 25 ans correspondent à la durée de vie d'une éolienne.

Le Maire demande si le projet actuellement en cours sur Lespignan a été reçu favorablement par la population. Il lui est répondu que peu d'opposition a été relevée de la part de la population.

Érick Granier demande si la prospection foncière a débuté dans la zone concernée. Mme Lhermitte lui répond par la négative.

Miche Gary interroge la société sur le type de projet envisagé. Il lui est indiqué que, pour l'heure, aucun dimensionnement du futur parc n'a été déterminé et qu'en outre, celui-ci, en fonction du résultat des études, pourra ne pas se trouver sur Capestang.

Le Maire demande s'il sera possible de bénéficier d'une modélisation 3D du parc afin d'en appréhender l'impact visuel. Cette modélisation sera réalisée dans le cadre de l'étude paysagère.

Érick Granier s'interroge sur la distance séparant chacune des éoliennes. Celle-ci est variable et va de 150 à 400 m selon leur positionnement.

Pierre Cuestas souhaite connaître l'impact d'un parc éolien sur le milieu naturel. Mme Lhermitte indique que ce sont les études, réalisées notamment par des écologues, qui permettent de déterminer cet impact.

Sylvie Gisbert demande ce que pourraient être les retombées financières de l'implantation d'un parc éolien pour la commune. A ce stade du projet, il n'est pas possible pour la société d'estimer ces retombées.

Mme Lhermitte indique à l'assemblée que la prochaine étape sera une délibération d'intention du Conseil Municipal, qui permettra de lancer les études de faisabilité du parc.

Le Maire remercie les deux représentants de la société SAMEOLE pour leur exposé et les explications données.

19h30 : ouverture de la séance. Secrétaire de séance : Isabelle GIL.

Le compte rendu du 6 septembre 2016 est adopté à l'unanimité.

Le Maire présente l'ordre du jour de la réunion :

1. Modification des statuts de la communauté de communes Sud Hérault
2. Rapport d'activité de la communauté de communes Sud Hérault
3. Cœur de village – demande d'aide financière auprès du département pour l'étude globale et stratégique
4. Cœur de village – tranche 1 – demande de subvention auprès du ministère de l'aménagement du territoire
5. Budget Pompes Funèbres – Décision Modificative n° 1
6. Budget Pompes Funèbres - Admission en non-valeur
7. Budget CMS – Décision Modificative n° 1
8. Reprise des activités du foyer rural en régie
9. Fixation des tarifs des activités du foyer rural reprises en régie
10. Délimitation des territoires de démocratie sanitaire
11. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2015
12. Aire de lavage : acquisition par la commune de terrains appartenant à LIDL
13. Mise en place d'un abribus : demande d'aide financière auprès du département
14. Compte rendu des décisions du Maire
15. Questions diverses

1 – Modification des statuts de la communauté de communes Sud Hérault

La loi NOTRE est venue modifier le nombre de compétences obligatoires (4) et de compétences optionnelles (3 parmi un groupe de 9) devant, a minima, être exercées par les communautés de communes.

Afin de mettre ses statuts en conformité avec la loi, et bien qu'elle exerce déjà les compétences requises, la communauté de communes Sud Hérault a, par délibération du 7 septembre 2016, modifié ses statuts et demande à chaque conseil municipal d'approuver cette modification.

Invité à se prononcer sur cette modification, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

2 – Rapport d'activité de la communauté de communes Sud Hérault

Le Maire présente le rapport d'activité de l'exercice 2015, qui retrace les faits marquants de l'exercice écoulé par service (action sociale, économie, urbanisme, mutualisation des services, environnement, tourisme, culture et patrimoine, éclairage public). Il rappelle que ce rapport est disponible auprès du secrétariat de la mairie.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve le rapport à l'unanimité.

3 – Cœur de village – demande d'aide financière auprès du département pour l'étude globale et stratégique

Le projet de requalification du centre du village prévoit la réalisation, pour un montant de 100 000 € HT, d'une étude globale et stratégique qui permettra de déterminer les aménagements et travaux à réaliser dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement.

Cette étude peut être aidée financièrement par le département, à hauteur de 30%. Il est proposé de solliciter le département à ce sujet.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la demande d'aide financière à effectuer auprès du département dans le cadre de l'élaboration de l'étude globale et stratégique pour la requalification du centre du village.

4 – Cœur de village – tranche 1 – demande de subvention auprès du ministère de l'aménagement du territoire

La première tranche des travaux et aménagements sur le cœur de village, chiffrée à 1 005 000 € HT, peut faire l'objet d'une aide financière dans le cadre du fonds « Baylet ». Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter ce fonds à hauteur de 275 370 €.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la demande d'aide financière à hauteur de 275 370 €, à effectuer auprès du ministère de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales, au titre du fonds « Baylet », dans le cadre de la tranche 1 du projet de requalification du cœur de village.

5 – Budget Pompes Funèbres – Décision Modificative n°2

Afin de permettre l'admission en non-valeur de la somme de 266.33 €, il est proposé à l'assemblée d'opérer la décision modificative suivante sur le budget des pompes funèbres :

Section d'exploitation	
Dépenses	Recettes
c/6215 (chapitre 012) : -266.33 €	
c/6541 (chapitre 65) : + 266.33 €	

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative n°2 à opérer sur le budget des pompes funèbres.

6 – Budget Pompes Funèbres - Admission en non-valeur

La trésorerie de Capestang demande à l'assemblée d'admettre en non-valeur la somme de 266.33 €, correspondant à des frais d'obsèques non réglés, les héritiers ayant renoncé à la succession.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'admission en non-valeur de cette somme sur le budget des pompes funèbres.

7 – Budget du Centre Municipal de Santé – Décision Modificative n°1

La décision modificative proposée à l'assemblée consiste en une reventilation des crédits inscrits au budget primitif du Centre Municipal de Santé, ceci dans le but de permettre le paiement de diverses factures sur les bons comptes d'imputation. Elle prend la forme suivante :

Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
c/6413 (chapitre 012) : -4 000 €	
c/60632 (chapitre 011) : 650 €	
c/6064 (chapitre 011) : 650 €	
c/6135 (chapitre 011) : 650 €	
c/6156 (chapitre 011) : 650 €	
c/6232 (chapitre 011) : 750 €	

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative n°1 à opérer sur le budget du CMS.

8 – Reprise des activités du foyer rural en régie

La liquidation judiciaire du Foyer Rural a été prononcée le 18 octobre dernier. Pour éviter la perte de service auprès de la population, il est proposé que la commune reprenne en gestion directe, via une régie de recettes prolongée, les activités sportives et culturelles, la gestion du gîte et du musée du plafond peint. Cette reprise en gestion directe serait temporaire et vaudrait pour la saison 2016/2017.

Florence Raynier demande si une communication a été effectuée à ce sujet. Le Maire lui répond que l'information va être diffusée, le jugement de liquidation judiciaire venant d'être rendu.

Véronique Galinier demande si les activités ont déjà repris. Le Maire répond que les activités ont repris au mois de septembre.

Érick Granier demande à qui seront versées les cotisations des adhérents. Céline Tailhades lui répond que les paiements se font sur le compte de la régie.

Sylvie Gisbert indique que la fédération départementale des foyers ruraux intervient au niveau de l'assurance des activités.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la création d'une régie de recettes prolongée qui portera le nom de « Lo Castel ».

9 - Fixation des tarifs des activités du foyer rural reprises en régie

Les tarifs applicables dans le cadre de la régie de recettes prolongée « Lo Castel » doivent être arrêtés. Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire ceux jusqu'alors appliqués, selon le tableau ci-après :

I – Tarifs du gîte :

	Individuel	Groupe (+ de 10 pers durant au moins 3 nuits)	Location de draps	Petit déjeuner	Taxe de séjour
Location gîte haute saison (01/06 au 30/09)	18 € / pers	17 € / pers	3 € / pers	7 € / pers	0.7 € / pers / jour
Location gîte basse saison (01/10 au 31/05)	17 € / pers	16 € / pers	3 € / pers	7 € / pers	0.7 € / pers / jour

Un acompte de 30 % du montant dû sera réclamé lors de chaque réservation.

Une caution de 200 € pour les groupes et de 50 € pour les particuliers sera également demandée.

II – Tarifs du musée :

	+ de 18 ans	Groupe + de 18 ans (+ de 5 pers)	De 12 à 18 ans	-de 12 ans
Musée – visite libre	2 € / pers	1.5 € / pers	1 € / pers	Gratuit
Musée – visite commentée	3.5 € / pers			Gratuit

III – Tarifs des activités :

Carte d'adhérent (obligatoire) : 15 € / personne / an

ACTIVITÉS		TARIFS
Gym / stretching	2h / semaine / an	170 €
	2h / semaine / trimestre	57 €

	1h / semaine / an	120 €
	1h / semaine / trimestre	40 €
Judo	4/5 ans	100 €
	A partir de 6 ans et jusqu'à 15 ans	120 €
Zumba		120 €
Danse (éveil/jazz/classique)	4/9 ans	120 €
	10/15 ans	140 €
Hip hop	7/11 ans	120 €
Arts plastiques	Enfants / ados	120 €
Yoga		160 €
Guitare		250 €
Jujitsu		120 €
Chant		160 €

IV – Application de tarifs dégressifs :

	Activité 1	Activité 2	Activité 3
Adhérent individuel	Plein tarif	5% de remise sur le tarif de la seconde activité	10% de remise sur le tarif de la troisième activité
Famille (1 adulte + 2 enfants ou 2 adultes + 1 enfant)	10% de remise sur le montant cumulé des trois cotisations		

V – Vente d'articles et de souvenirs :

- Cartes postales : 1 €
- Livre "Le château de Capestang" : 5 €
- Livre sur les châteaux médiévaux : 9.50 €
- Sceau : 9.50 €
- Livre "Aux sources des plafonds peints médiévaux" : 20 €

Érick Granier demande si ces tarifs sont « concurrentiels » eu égard à ceux pratiqués sur les mêmes activités dans les villages alentours. Céline Tailhades indique que l'intérêt de la reprise en régie est de permettre d'assurer la continuité des activités. En outre, l'application de ces tarifs permet d'équilibrer le budget consacré à cette régie.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à la majorité (Abstention : 1 – Érick Granier ; Contre : 0 ; Pour : 20), approuve les tarifs proposés.

10 - Délimitation des territoires de démocratie sanitaire

Dans le cadre de la mise en place des Conseils Territoriaux de Santé, qui remplaceront les Conférences de Territoire, l'Agence Régionale de Santé (ARS) doit délimiter des territoires de démocratie sanitaire à l'échelle infra-régionale de manière à couvrir l'intégralité du territoire de la Région. Une consultation à cet effet a été initiée par l'ARS à destination notamment des communes, auxquelles il est demandé de formuler un avis avant le 7 novembre 2016. Deux scénarios de découpage sont proposés, le premier étant celui du découpage des treize départements de la Région dans la continuité des treize conférences de territoire et en concordance avec le découpage administratif ; le second étant celui d'un découpage plus resserré, avec des regroupements de certains départements limitrophes visant à définir six territoires de démocratie sanitaire seulement.

La mise en œuvre du second scénario induirait des territoires de démocratie sanitaire très vastes, ne prenant pas forcément en compte les particularités de chaque territoire. En outre, en retenant le premier scénario, les conseils territoriaux de santé pourraient bénéficier de l'expérience acquise par les conférences de santé sur chacun de leur territoire d'attribution, ce qui faciliterait la mise en fonctionnement des conseils territoriaux de santé.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer en faveur du premier scénario, à savoir le découpage de la région en treize entités en concordance avec le découpage administratif.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à la majorité (Abstention : 3 – Michel Gary, Florence Raynier, Véronique Galinier ; Contre : 0 ; Pour : 18).

11 - Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2015

Il est donné lecture à l'assemblée des principaux points de chacun des deux rapports, qui sont disponibles auprès du secrétariat de la mairie.

Florence Raynier demande si l'eau vendue à Cruzy cet été sera facturée. Le Maire lui répond affirmativement.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les deux RPQS.

12 - Aire de lavage : acquisition par la commune de terrains appartenant à LIDL

Le projet de création d'une aire de lavage nécessite l'acquisition de terrains appartenant à la société LIDL. Un accord de principe a été conclu avec l'enseigne, visant l'acquisition de trois terrains à l'euro symbolique, ceci, sans aucune contrepartie.

Il convient d'autoriser le Maire à signer l'acte d'acquisition des terrains qui sera établi par Me Marc.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette acquisition.

13 - Mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) d'un arrêt de bus : demande d'aide financière auprès du département

La mise aux normes PMR de l'arrêt de bus situé sur l'avenue de Nissan peut bénéficier d'une aide forfaitaire du département de l'Hérault à hauteur de 3 000 €. Le projet étant arrêté, il est proposé de solliciter la subvention.

Florence Raynier demande si ces travaux seront effectués en régie. Jacques Maurand lui répond que cette hypothèse est envisagée sous réserve des disponibilités des services techniques.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite l'aide financière du département de l'Hérault dans le cadre de la mise aux normes PMR de l'arrêt de bus situé sur l'avenue de Nissan.

14 - Compte rendu des décisions du Maire

Le Maire énumère les décisions qu'il a prises depuis le dernier Conseil Municipal :

- Animation des temps périscolaires - convention entre la Commune et l'Association CHINDAI 11 – (62/2016)
- Bail appartement 20 bis rue Henri Caille- Mr CANO – (63/2016)
- Aménagement de la salle de restauration scolaire - assistance à maîtrise d'ouvrage – 1 800 € HT - (64/2016)
- Attribution du marché pour l'accessibilité de l'accueil de la mairie – 10 345.64 € HT - (65/2016)
- Attribution du marché pour la réhabilitation du réseau EU - avenues Blum et Nissan – 76 871.80 € HT - (66/2016)
- Convention de mise à disposition/Tennis Club – (67/2016)

15 - Questions diverses

• Gendarmerie : les services de gendarmerie nous réclament une délibération complémentaire visant l'engagement de la commune à assurer la maîtrise d'ouvrage de la construction en vertu des dispositions de la circulaire du Premier Ministre et du décret n°93-130 du 28 janvier 1993 et se conformant au référentiel d'expression des besoins défini par la direction générale de la gendarmerie nationale. Approbation à l'unanimité.

• Budget Général – Décision Modificative n°6 : un trop perçu de Taxe Locale d'Équipement (TLE), d'un montant de 2 593 €, doit être reversé à la DGFIP, mais nécessite au préalable qu'une décision modificative soit opérée sur le budget général de la commune, selon le modèle ci-après :

SETION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes
c/10223 : + 2 593 €	
c/2135 : - 2 593 €	

Approbation à l'unanimité.

- Syndicat pour la promotion de l'huile d'olive du Languedoc : ce syndicat défend et promeut l'olive et l'huile d'olive du Languedoc. La commune se trouvant sur le territoire de l'appellation « Lucques du Languedoc », le syndicat sollicite l'octroi d'une subvention de 100 €, afin de lui permettre de porter ses actions. Approbation à l'unanimité.

- Rue Paul Bert : les travaux de surface seront réalisés par l'entreprise TPSM, dont l'offre est la mieux disante
Érick Granier demande quand débiteront les travaux. Jérôme Garcia répond qu'une réunion préparatoire au chantier est prévue avec l'entreprise TPSM demain matin, qui permettra d'établir le planning.

- Érick Granier demande où en est l'accueil des réfugiés sur Capestang. Le Maire indique que la famille pressentie n'est finalement pas venue, sans qu'aucune explication n'ait été fournie par les autorités.

L'ordre du jour étant épuisé, Pierre POLARD remercie l'assemblée et lève la séance à 20h55.

APPROBATION DU C.R. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25.10.2016

Le Maire,
Pierre POLARD

Le secrétaire de séance,
Isabelle GIL

David ALARY

Christian ALFARO

Séverine AZOUGARH

Valérie BORY

Jean-Michel CABROL

Pierre CUESTAS

Anne Marie DUCLA

Gilles DUCLOS

Véronique GALINIER

Corinne GALINDO

Jérôme GARCIA

Michel GARY

Sylvie GISBERT

Erick GRANIER

Caroline HULLO

Jacques MAURAND

Béatrice MILESI

Florence RAYNIER

Alain RIVAYRAND

Céline TAILHADES

Jean-Claude VIVANCOS